

IL Y A 25 ANS

Voici un extrait d'un article [du Petit Vert 45 de mars 1996](#).

Extrait des consignes de passation que les professeurs devaient lire aux élèves lors de l'évaluation à l'entrée en sixième, à la dernière rentrée

Les consignes sont données aux élèves page par page. Pour chaque page, lire la consigne, laisser le temps prévu pour effectuer le travail, faire tourner la page. Veiller à ce que les élèves ne reviennent pas en arrière et ne prennent pas d'avance, afin que tous soient dans les mêmes conditions.

Page 14

Dire : " Prenez page 14. Vous avez un tableau concernant la composition de quelques aliments. Regardez - le attentivement, puis répondez aux trois questions qui vous sont posées. Vous avez 2,5 minutes. Allez-y ..."

Page 15

Après 2, 5 minutes, dire : "Prenez page 15. Sur cette page vous allez effectuer des additions et des soustractions : trois sont posées, quatre sont en ligne. Vous poi

Le fait qu'il faille lire "2,5 minutes" (prononcez bien deux-virgule-cinq) a beaucoup étonné un de nos collègues : les minutes seraient-elles devenues décimales ? les secondes auraient-elles disparu, emportées par le vent de la réforme ? ... Et comme le "sens" du nombre décimal n'est pas totalement acquis à l'entrée en sixième, ce collègue n'ose imaginer ce que ses élèves auraient compris s'il avait respecté ces consignes : il a osé dire "deux minutes trente secondes" !!!!

Comment sont exprimées les durées dans les dernières évaluations passées en 2020 ?

Le document « [Évaluer pour mieux aider](#) », texte collectif d'un groupe dirigé par Stanislas Dehaene et Johannes Ziegler propose pour le cycle 1 des règles strictes de passation : « *L'intérêt des épreuves à réaliser dans un temps court et limité est triple. Le fait que le même temps de passation soit accordé à tous les élèves facilite les comparaisons. La rapidité évite les problèmes liés à l'attention. ...* ».

Le guide pour le professeur de CP en 2020, édité par le [ministère de l'Éducation nationale](#), enjoint l'enseignant à respecter strictement les temps impartis. : « *Les consignes de passation sont destinées à uniformiser autant que possible les conditions de l'évaluation, de façon à placer tous les élèves dans la même situation. Nous vous demandons de les appliquer strictement. Aucun délai supplémentaire ne pourrait donc être octroyé aux élèves qui n'auraient pas fini un exercice dans le temps imparti.* » Les durées sont exprimées en minutes et secondes.

Dans [l'académie de Créteil](#), le souci n'est plus de découper la minute : « *Les élèves doivent avoir le temps qui leur est nécessaire pour répondre à l'ensemble des questions. Un travail supplémentaire doit donc être prévu pour les élèves les plus rapides leur permettant de patienter dans le calme pendant que leurs camarades poursuivent le test à leur vitesse.*

Les élèves travaillent à leur vitesse. L'enseignant circule dans les rangs pour s'assurer qu'aucun élève ne reste bloqué sur le même exercice pendant un temps déraisonnable, auquel cas cet élève serait invité à passer à l'exercice suivant. »

Face à des consignes de passation aussi contradictoires, on peut se demander quels sont les objectifs de ces évaluations ?

Le Ministère affirme : ce « *dispositif est mis en œuvre pour que vous puissiez disposer pour chaque élève de points de repères fiables permettant d'organiser l'action pédagogique. L'objectif est de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, certains acquis fondamentaux permettant d'ancrer les apprentissages au début de l'année.* » (extrait du [guide pour le professeur de CP en 2020](#)). Si tel est vraiment l'objectif poursuivi ne serait-il pas plus judicieux de laisser aux élèves le temps de chercher, de s'interroger ... comme cela a été fait à Créteil ?